

PORTANT COMPOSITION DU JURY DFAS02 - Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques - 2ème année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au Régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DFAS02 - Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques - 2ème année comme suit :

Membres du jury

Laurent DEVOIZE, Président, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

Pierre yves COUSSON, Vice-président, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.

Semestre 1

Marion BESSADET, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL

Marwan EL HELOU, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 2E CL

Céline MELIN, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL

Christelle RICHARD, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. HORS CLASSE

Victoire QUENEAU, ASSIST. DES UNIV. - ASSIST. DES HOPITAUX

Sophie DOMEJEAN, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

Nicolas DECERLE, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL

Delphine SOULIER-PEIGUE, ENSEIGNANT CONTRACTUEL (Suppléant)

Mélanie DERCHU, ASSIST. DES UNIV. - ASSIST. DES HOPITAUX (Suppléante)

Valérie ROGER LEROI, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL. (Suppléante)

Semestre 2

Marion BESSADET, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL

Christophe DESCHAUMES, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. HORS CLASSE

Victoire QUENEAU, ASSIST. DES UNIV. - ASSIST. DES HOPITAUX

Stephanie TUBERT, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

Celine DEVEUVE-MUROL, ASSIST. DES UNIV. - ASSIST. DES HOPITAUX

Christelle RICHARD, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. HORS CLASSE

Sophie DOMEJEAN, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

Estelle MACHAT, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. HORS CLASSE (Suppléante)

Mélanie DERCHU, ASSIST. DES UNIV. - ASSIST. DES HOPITAUX (Suppléante)

Valérie ROGER LEROI, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL. (Suppléante)

Article 2

L'arrêté n°584 est abrogé.

Article 3

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

The image shows a handwritten signature in blue ink next to the official logo of the Université Clermont Auvergne (UCA). The logo consists of the letters 'UCA' in a stylized font above the text 'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE'.

Le 8 avril 2025